



Commune de Missy
Municipalité

Préavis n°03/2022 Au Conseil Général

Achat d'une tondeuse pour l'entretien du terrain de football

Missy, le 9 mai 2022

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La Municipalité a le plaisir de vous transmettre son préavis municipal concernant l'achat d'une tondeuse pour l'entretien du terrain de football.

Préambule

Suite à la vente par l'entreprise Cottier Missy SA du véhicule loué par la commune pour divers travaux dont, principalement la tonte du terrain de football, la Municipalité a cherché des solutions pour effectuer ces divers travaux. (tonte, balayage , service hivernal).

La Municipalité est d'avis que pour une commune de taille modeste comme la nôtre, le recours à des prestataires pouvant utiliser des véhicules agricoles privés ou à des engins de location au cas par cas constitue la solution la plus économique. Cette solution est d'ailleurs déjà appliquée pour certains travaux.

Malheureusement, l'entretien du terrain de football fait figure d'exception. Il est en effet très hasardeux d'assumer la tonte du terrain chaque semaine en recourant à du matériel de location. La disponibilité du matériel au moment voulu, les nombreux trajets nécessaires et la flexibilité inhérente à ce type de travail nous poseraient des problèmes insolubles.

Objet du préavis

Pour assurer l'entretien du terrain au début de la saison 2022 nous louons une tondeuse auprès de la maison Bovet aux Friques. Cette machine est simple et fonctionnelle. Elle donne entière satisfaction à la Municipalité et aux usagers du terrain. De plus, une fois homologuée pour circuler sur la route, elle pourrait également être utilisée pour l'entretien du cimetière ainsi que certains bords de route.

Depuis cette machine a été vendue, à notre regret. C'est pourquoi, nous vous proposons d'acquérir une tondeuse neuve, identique au modèle mis à disposition, aux conditions suivantes :

- Tondeuse Club Cadet Z7183 pour le prix de CHF 19'965.-.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :
Le Conseil Général de Missy

Vu le préavis n°03/2022 ;

Entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'accepter le préavis n°03/2022 relatif à l'achat d'une tondeuse pour l'entretien du terrain de football
- d'accorder un crédit d'investissement correspondant d'un montant de CHF 19'965.-
- de financer cet investissement par les liquides courantes
- d'amortir cet investissement sur 10 ans

La municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



O. Thévoz



La secrétaire :



Y. Michel

Municipal responsable : M. Laurent Morel

Approuvé en séance de Municipalité le 9 mai 2022